

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 novembre 2019

RELATIF À LA LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ET À L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE - (N° 2274)

Adopté

AMENDEMENT

N° CD1770

présenté par
Mme Kerbarh, rapporteure

ARTICLE 7

I. – À la première phrase de l'alinéa 20, après le mot :

« excéder »

insérer le mot :

« soit »

II. – En conséquence, à la même phrase, substituer au mot :

« exclusion »

le mot :

« déduction »

III. - En conséquence, à la même phrase, substituer au mot :

« et »

les mots :

« , soit 10 % du montant annuel »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.